



****COLLECTIF DE REALISATION DE L'ENCYCLOPEDIE ET DU MEMORANDUM****

Très cher frère et Maître le Bâtonnier Julien Mathieu N'GOUIN – CLAIH

Cher frère, ami et confident,

Tout d'abord, je t'espère en bonne santé et en bonne forme, quant à l'énergie à déployer dans la pertinence, l'efficacité, la générosité, je n'en doute pas. J'ai déjà informé le Professeur BLEOU de mon arrivée et du plaisir que j'ai eu à être à vos côtés au moment douloureux que traverse le généreux peuple de Côte d'Ivoire et pour lequel nous ne ralentirons pas nos efforts tant qu'il en sera ainsi ou bien tant que ce mal rongeur n'aura pas cessé et nous l'espérons bientôt grâce à la détermination de toutes les bonnes volontés conjuguées.

Pour ce qui nous concerne par rapport à l'Université Judiciaire, cet outil génial, fruit de ton imagination fertile et limpide que je qualifierai affectueusement de ravageuse et d'enchanteresse pour la bonne cause qui est pour nous la recherche permanente de la lumière éclairante de la justice préservatrice de la dignité humaine et de l'amour entre les êtres, les peuples et les nations.....

En effet, j'ai à peine parcouru les documents que tu as bien voulu me remettre et sans tarder, je puis t'affirmer mon enthousiasme à être à tes côtés pour faire triompher cette initiative au service du droit et de la justice que nous enseignons et défendons pour que règnent la paix et la quiétude sociales.....

C'est ainsi qu'avec ta permission, je dirais que cette idée géniale de toi de l'Université Judiciaire pourrait déboucher, pour être plus pédagogique, sur la création soit d'un Institut d'Etudes judiciaires et de la primauté du Droit pour le respect de la loi, soit, en maintenant l'Université Judiciaire, pour la primauté du droit et le respect de la loi, soit un Centre d'Etudes Juridiques ou association panafricaine des avocats et juristes pour la coopération et l'entraide judiciaire internationale etc, etc, etc.....

Il reste que « l'Université Judiciaire » est l'expression référentielle de base incontournable. C'est à nous de lui donner une souplesse pédagogique qui la transforme en lampe baladeuse pour éclairer dans tous les sens l'idée du droit, le sens de la justice et l'esprit des lois.

C'est en utilisant cette méthodologie que l'Université Judiciaire pourra se viabiliser en s'emparant de la modernité qui est la mondialisation par le Droit pour la Justice.

Les études de Droit Comparé et de Droit International Humanitaire devenant ainsi l'un des objectifs innovants de l'Université Judiciaire, cet enfant bien né que nous devons faire grandir pour la liberté et la dignité humaine.

Ce sont là quelques idées ramassées en vrac autour desquelles nous pourrions réfléchir avec le temps.

Dans l'attente de tes nouvelles, merci pour tout et bien des choses à ton entourage immédiat du cabinet sans oublier Maître Coulibaly, la cheville ouvrière très accueillante.

Le 8 décembre 2002.
Professeur Kapet de BANA

N.B. Il serait intéressant que nous réalisions un dépliant permettant de faire la publicité auprès des organisations juridiques et institutions internationale spécialisées concernant notre Université Judiciaire ayant siège à Abidjan (liste des fondateurs, liste des organisations partenariales, liste des hauts parrainages d'honneur, liste des personnalités associées - personnes ressources). C'est dans ce sens que je dirige ma prospection pour mieux asseoir l'autorité et la notoriété de ton enfant chéri « L'Université Judiciaire », en ma modeste qualité de pédagogue consultant bénévole.

Permanence de la Coordination Internationale et de la Consultation Pédagogique
Professeur Kapet de BANA – 85, Bd. Saint-Michel – 75005 PARIS – France
Tél /Fax : (+33) 143.258.050. *Site Internet* : <http://africa.smol.org>